

**CANADA**

**Province de Québec**

**Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 4 mars 2019 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse  
Mme Julie Paiement, conseillère  
M. Jacques Rodgers, conseiller  
Mme Audrey Robitaille, conseillère  
M. Éric Bélanger, conseiller  
M. Gilles Richard, conseiller

**Absence motivée :**

Mme Christiane Cyr, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

**Assistance**

Quelques citoyens (3) assistent à la rencontre.

**Ouverture de la séance ordinaire**

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

**ORDRE DU JOUR**

**000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

**000-01** Ouverture de la séance ordinaire

**000-02** Adoption de l'ordre du jour

**000-03** PÉRIODE DE QUESTIONS

**100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**110** **Conseil et personnel municipaux**

**110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

**110-02** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019

### **130            Gestion financière et administrative**

**130-01** Présentation et adoption des comptes payés de février 2019 et année 2018

**130-02** Présentation et adoption des comptes dus de février 2019

**130-03** Présentation et adoption des salaires payés de février 2019

**130-04** Mandat à Me Beaulieu

**130-05** Vente de Terrain

**130-06** Démission de l'employée #43 – Caroline Cyr

**130-07** Embauche de Ginette Céré – Entretien ménager

**130-08** Avis de motion donné : **Audrey Robitaille**

Dépôt du projet de modifications au règlement : 2010-0604-212

Modifications : article 5 – enlever "inspecteur"

article 6- enlever "préposée à l'entretien ménager"

**130-09** Mandat à Me Tremblay

**130-10** Tournée des petites écoles

**130-11** Recouvrement de somme due

## **200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**200-01** Demande de subvention – Volet 2 sécurité civile

**200-02** Protocole d'entente – sécurité civile

**200-03** Organisation municipale – sécurité civile

**200-04** Responsable de la préparation aux sinistres

**200-05** Programme Telmatik (reporté)

**200-06** Dénéigement du toit J-G Prévost

## **300 - TRANSPORT**

**300-01** Programme TECQ – Appui à la FQM

**300-02** Tableau électronique de vitesse

**300-03** Mandat à P.L. Beauregard-Architecte

## **400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**400-01** Cueillette des encombrants

**400-02** Tarification minimum – Ordures/recyclages

## **500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**500-01** Entente avec la Croix-Rouge

**500-02** Cours offert par la Croix-Rouge

## **600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

## **700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION**

**700-01** Kiosque touristique

**700-02** Subvention tennis

**800 – CORRESPONDANCE**

**900 - VARIA**

**1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

**1100 –Levée de la séance**

**O-040319-041     Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question

**O-040319-042     Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-043     Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-044 Présentation et adoption des comptes payés de février 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes payés de février 2019 soient adoptés, au montant de **56 862.38\$**, ainsi que les factures au 31 décembre 2018, au montant de **67 579.87\$** qui totalisent un montant de **124 442.25\$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-045 Présentation et adoption des comptes à payer de février 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes dus de février 2019 soient adoptés, au montant de **34 137.09\$**.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adopté à l'unanimité**

**O-040319-046 Présentation et adoption des salaires payés de février 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés de février 2019 soient adoptés, au montant de **56 041.42\$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-047 Mandat à Me Marie-Josée Beaulieu**

**ATTENDU QUE** la résolution 0-050617-159 mandate la firme Lapointe/Beaulieu pour un terme de deux ans débutant le 6 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est satisfaite des services obtenus de la part de cette firme ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a des dossiers actifs présentement avec cette firme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu de reconduire l'entente avec cette firme d'avocats, aux mêmes conditions que le présent mandat et pour le même terme des deux années.

Il est également résolu de mandater la direction générale pour qu'elle transmette aux procureurs pour fin de perception, l'ensemble des dossiers comportant des arrérages de taxes et que les procédures légales soient entreprises.

De même, il est résolu que les dossiers qui comportent des arrérages de taxes 2018 soient également transmises pour perception en avril 2019 soit six (6) mois après la dernière date d'échéance.

Également, les dossiers qui comporteront les arrérages de taxes 2019 devront être transmis pour perception en avril 2020.

La durée du mandat est du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2021.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-048** **Vente d'un terrain**

**ATTENDU QUE** lors de la vente pour taxes non payées qui s'est déroulée le 5 octobre 2017, plusieurs immeubles sont demeurés la propriété de la municipalité n'ayant trouvé aucun preneur ;

**ATTENDU QU'**après le délai de 12 mois accordé au propriétaire pour reprendre son bien, et si ce délai n'a pas été respecté, la municipalité peut en disposer de gré à gré ;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'accord à offrir ses terrains en premier lieu aux voisins ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser cette vente de terrain.

<u>Matricule</u>	<u>montant de la vente</u>	<u>Acquéreur</u>
6261-16-7725	2,168\$	Johanne Martin-Paquette

Il est également résolu que la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer les documents nécessaires.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-049** **Démission de madame Caroline Cyr**

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 février 2019, l'employée #43 a donné sa démission verbale en la présence de la mairesse et du directeur général ;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général lui a demandé un écrit de sa démission ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accepter la démission de l'employée #43 et la remercier pour son travail accompli.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-050** **Embauche de Ginette Céré**

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Caroline Cyr au poste de "préposée à l'entretien ménager" ;

**CONSIDÉRANT que** madame Ginette Céré occupait le poste en remplacement de madame Cyr durant son congé de maternité ;

**CONSIDÉRANT que** le travail accompli par cette dernière est très satisfaisant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'embaucher madame Ginette Céré sous le titre d'emploi "préposée à l'entretien ménager" selon les règles de la convention collective en vigueur.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**Avis de motion – Règlement 2010-0604-212**

Un avis de motion est donné par la conseillère **Audrey Robitaille** afin de modifier le règlement # 2010-0604-212

La conseillère **Audrey Robitaille** dépose le projet de modification

- article 5 – enlever "inspecteur"
- article 6 – enlever "préposée à l'entretien ménager"

Le projet de règlement est déposé par **Audrey Robitaille**

**O-040319-051** **Mandat à Me Marc Tremblay**

**CONSIDÉRANT QU'**une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes pour les contrats publics qui y seront assujettis est requise par le projet de loi 108 ;

**CONSIDÉRANT que** cette politique doit entrer en vigueur le 25 mai prochain ;

**CONSIDÉRANT que** la municipalité a reçu une offre de la part de notre procureur à cet effet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu de mandater Me Marc Tremblay à préparer cette procédure pour la somme soumise de 500\$ plus taxes.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-052**    **Tournée des petites écoles**

**CONSIDÉRANT que** les 15 et 16 mai prochain, l'évènement "La tournée des petites écoles" circulera sur le territoire de notre municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser la circulation à vélo sur notre territoire tel que demandé par le MTQ et

d'autoriser un don de 100\$ aux cyclistes de la municipalité de Grand-remous.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-053**    **Recouvrement de somme due**

**ATTENDU QUE** la municipalité a versé des avances de salaire à l'ex-employée #3 et ce, à la demande de cette dernière ;

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 14 décembre 2017, adressée à cette employée et signée par madame la mairesse, il est clairement demandé à l'employée de communiquer avec la municipalité au sujet d'une somme due de 6733.22\$ ;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a jamais obtenue de communications de la part de la personne concernée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu de mandater la firme Lapointe/Beaulieu afin de récupérer la somme due par la personne concernée.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**



**ATTENDU QUE** le règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière offerte par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu :

**QUE** la municipalité présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10,000\$ dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné en préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12,500\$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d’une valeur d’au moins 2,500\$.

**QUE** la municipalité atteste par la présente qu’elle se regroupera avec la municipalité de Bois-Franc pour le volet 2, et qu’elle demande l’aide financière additionnelle de 2,000\$ prévue au programme dans ce cas

**QUE** la municipalité autorise le directeur général, Jean-Marie Gauthier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient sont exacts.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s’ils sont d’accord avec la résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**O-040319-055 Protocole d'entente – Utilisation des salles communautaires**

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité publique du Québec nous oblige à déposer un plan de sécurité civile qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur de ce plan, il nous faut identifier un centre d'hébergement substitut et/ou temporaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités voisines, en l'occurrence Bois-Franc et Grand-Remous, possèdent chacune une salle communautaire pouvant répondre à l'hébergement de sinistrés le cas échéant ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux salles communautaires possèdent des équipements indispensables, soit : cuisine, toilettes suffisantes, etc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de mettre à la disposition de la municipalité de Bois-Franc, la salle de Jean-Guy Prévost, en cas de sinistre dans cette municipalité.

Également, il est résolu de demander à la municipalité de Bois-Franc, de mettre leur salle Donat-Hubert, à la disposition de la municipalité de Grand-Remous, le cas échéant.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-056 Organisation municipale de la sécurité civile**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être la source des sinistres ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Grand-Remous reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

**POUR CES MOTIF**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu :

**QU'**une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants ;

**QUE** les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

- Coordonnateur municipal de la sécurité civile : Jean-Marie Gauthier
- Substitut : Éric Bélanger
- Responsable de la mission "Administration" : Jean-Marie Gauthier
- Substitut : Jocelyne Lyrette
- Responsable de la mission "Communication" : Nathalie Laviolette
- Substitut : Tania Cousineau
- Secours aux personnes et protection des biens : Éric Bélanger
- Substitut : Gilles Richard
  
- Responsable de la mission "Service technique" : Gabriel Blais
- Substitut : Pierre Lefebvre
- Responsable de la mission "Transport" : Jacques Rodgers
- Substitut : John Rodgers
- Responsable "Autre mission" : Julie Paiement
- Substitut : Christiane Cyr et Audrey Robitaille

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de la sécurité civile de la municipalité.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-057 Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la loi sur la sécurité civile, (L.R.Q.c.s-2-3) la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire. ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être la source des sinistres ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Grand-Remous reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Grand-Remous désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile ;

**ATTENDU QUE** la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration ;

**ATTENDU QUE** cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

**POUR CES MOTIF**, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu :

**QUE** Jean-Marie Gauthier soit nommé responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité ;

**QUE** ce responsable soit mandaté afin :

- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres.
- D'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité.
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile.
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres.
- D'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices.

**QUE** les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mises à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats ;

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-058**    **Déneigement du toit**  
**Centre J-G Prévost**

**ATTENDU QU'**une importante quantité de neige s'est accumulée sur le toit du centre Jean-Guy Prévost;

**ATTENDU QUE** le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019, une inspection à vue a été faite par Pierre Lefebvre et Gabriel Blais ;

**ATTENDU QUE** ceux-ci ont remarqué qu'une bonne épaisseur de glace s'est formée sur les côtés du toit

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit de protéger ses citoyens et ses infrastructures

**ATTENDU QUE** suite à la visite de nos deux employés, ceux-ci recommandent le déneigement du toit ;

**ATTENDU QUE** selon des informations obtenues, monsieur Martin Beaudoin a réalisé le déneigement de l'aréna de Maniwaki, de la pharmacie Jean-Coutu et de l'Hôtel de ville de Maniwaki ;

**ATTENDU QUE** le directeur général a communiqué avec monsieur Beaudoin, et celui-ci a confirmé au directeur général, avoir une assurance-responsabilité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser la direction générale à confier le déneigement complet de la toiture de Centre Jean-Guy Prévost à Martin Beaudoin, pour la somme de 3000 \$ plus la location de la machinerie nécessaire au bon fonctionnement de ces tâches.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-040319-059     Projet de résolution – Programme TECQ**

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités,

l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

**O-040319-060 Tableau électronique de vitesse**

**CONSIDÉRANT que** la municipalité désire protéger la sécurité de ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT que** plusieurs municipalités se sont dotées de panneaux électroniques indiquant la vitesse ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu de mandater la direction générale à acheter l'indicateur de vitesse de la firme Martech, au montant de **2950\$** et enlever le module de donnée.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-061 Mandat à Pierre-Luc Beauregard**

**ATTENDU QUE** la résolution 0-040219-035 autorise l'engagement d'un professionnel concernant le projet de construction d'un garage municipal;

**ATTENDU QUE** la dépense est admissible à la subvention du programme RECIM ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'embaucher M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, et d'accepter son offre de service au montant de 2850\$ plus taxes, pour l'élaboration du projet tel que détaillé dans son offre de service.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-062**    **Cueillette des encombrants**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire offrir à ses citoyens le service de cueillette des encombrants (volumineux) ;

**ATTENDU QUE** par cette action, nous diminuerons les risques de déversement de ces encombrants dans la nature. ;

**ATTENDU QUE** le conseil a fixé les dates suivantes pour les cueillettes :

mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019

mercredi 10 juillet 2019

mercredi 9 octobre 2019

**ATTENDU QUE** la direction générale a demandé aux deux entrepreneurs locaux de soumettre un prix pour les trois (3) cueillettes, demande qui a donné les résultats suivants :

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| - Transport R.L.S    | 3,960 \$ plus taxes |
| - Transport Cloutier | 6,750 \$ plus taxes |



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de mandater les Transports RLS à effectuer les cueillettes (3) selon leur offre de services, soit 3,960 \$ plus taxes applicables.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-063 Tarification : Ordures/recyclages**

**CONSIDÉRANT que** la municipalité de Grand-Remous s'est affiliée avec sept autres municipalités pour un contrat en commun concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables ;

**CONSIDÉRANT que** suite à cet appel d'offre, il s'est avéré une augmentation des coûts pour notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT qu'**il est de mise d'autofinancer un service municipal moyennant une tarification afin d'équilibrer les revenus et les dépenses ;

**CONSIDÉRANT que** la municipalité ne peut contrôler les dates d'arrivées et de départs de tous les citoyens ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que la tarification annuelle minimum de 139.84 pour l'année 2019, soit facturée à tous les numéros civiques de la municipalité quelle que soit la catégorie.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-064 Entente Croix-Rouge**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'accepter l'entente avec la Croix-Rouge moyennant la contribution de **200.60\$**

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-065**    **Formation Croix-Rouge**

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge offre de la formation dans le cadre du Programme de la sécurité civile ;

**ATTENDU QU'**une formation destinée aux responsables des services aux personnes sinistrées ;

**ATTENDU QUE** le maximum de participants est fixé à 20, et le coût maximal serait de 200/participant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que la municipalité de Grand-Remous confirme que 2 participants se présenteront à la formation prévue dans la semaine du 15 avril 2019 à Bois-Franc.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-040319-066**    **Bail-Kiosque touristique**

**ATTENDU QU'**un bail de location a été préparé et déposé par la MRC VG pour l'utilisation d'un local à l'intérieur de notre complexe municipal ;

**ATTENDU QUE** le terme du bail est du 21 juin 2019 au 4 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** la compensation versée à la municipalité est fixée à 2713.24\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser la mairesse à signer le bail entre la MRC VG et la municipalité de Grand-Remous.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

O-040319-067

**Demande de subvention**  
**Politique de soutien aux projets structurants**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVG a lancé, le 1<sup>er</sup> mars 2019, le projet 2018-2019 concernant la Politique de soutien aux projets structurants ;

**CONSIDÉRANT que** le conseil actuel a décidé de relancer le projet d'aménagement pour un terrain de tennis ;

**CONSIDÉRANT que** le conseil désire présenter le formulaire 2019 afin d'être admissible à une subvention ;

**CONSIDÉRANT que** ce conseil est en accord de défrayer 40% du coût total du projet tel qu'exigé par la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser la direction générale à présenter la demande de subvention conformément au formulaire exigé par ce projet.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

O-040319-068

**Levée de la séance**

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h30 précis.

**Adoptée à l'unanimité**

**Jocelyne Lyrette**  
**Mairesse**

**Jean-Marie Gauthier**  
**Directeur général**

**Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur**

**général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.**

